



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 21 février 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M RICHARD Frédéric, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M MASSON Cyril ;

Absents : Mme DOUAY Sophie, M SEVELIN Emilien et Mme GIFFARD Pascaline ;

Secrétaire de séance : M BRAILLY Guy ;

Point ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024
- 2- Associations – Demande de subvention
- 3- Aide financière séjour
- 4- Participation financière SMUR
- 5- Ressources Humaines – Contrats d'assurance des risques statutaires
- 6- Terrain – Cession de la parcelle AD n°614
- 7- Participation financière de l'association St Wandrille – Rénovation du Chœur de l'église
- 8- Affaires et Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2- Associations – Demande de subvention :

- Associations extérieures :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'institut pour la recherche sur le Cancer de Lille concernant une demande de subvention de fonctionnement 2025

Pour mémoire en 2024, il n'y a pas eu de subvention attribuée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adoption d'une subvention de 50 €

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale de la Médaille Militaire Bresle 76 Vimeu 80 concernant une demande de subvention de fonctionnement 2025

Pour mémoire en 2024, une subvention de 50 € a été accordée.

M BRAILLY Guy s'abstient de voter, étant le président de cette association.

Le conseil municipal approuve l'adoption d'une subvention de 50 €

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle concernant une demande de subvention de fonctionnement 2025

Pour mémoire en 2024, une subvention de 50 € a été accordée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adoption d'une subvention de 50 €

3- Aide financière séjour :

Collège Louis Juvet de Gamaches :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Louis Juvet de Gamaches a organisé un séjour en Italie du 12 au 15 novembre 2024, deux enfants de la commune ont participé et le coût restant à la charge des familles est de 420,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € pour chacun des enfants.

Lycée du Vimeu de Friville-Escarbotin :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Lycée du Vimeu de Friville-Escarbotin a organisé un séjour en Grande-Bretagne du 09 au 13 décembre 2024, un enfant de la commune a participé et le coût restant à la charge des familles est de 460,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € pour l'enfant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adoption d'une subvention de 50 € par enfant.

4- Participation financière SMUR :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Eu sollicitant une participation financière au fonctionnement du SMUR :

« En 1997, une convention a été signée entre la Ville d'Eu, le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de maintenir le service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dans la région eudoise, tant en Seine-Maritime que dans la Somme.

La Ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS à hauteur de 28 965,31 euros par an.

Cette charge restante lourde, la commune ; après en avoir délibéré à l'unanimité le 27 mars 2019, a donné son accord pour la participation des communes soit portée à 0.50 € par habitant.

A titre d'information, le SMUR de la Ville d'Eu est intervenu 7 fois dans la Commune en 2024 »

Monsieur le Maire propose d'attribuer un montant de 600 € comme chaque année.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adoption de la participation d'un montant de 600 €.

5- Ressources Humaines – Contrats d'assurance des risques statutaires :

Le Centre de Gestion nous propose de faire une procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurances statutaires pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

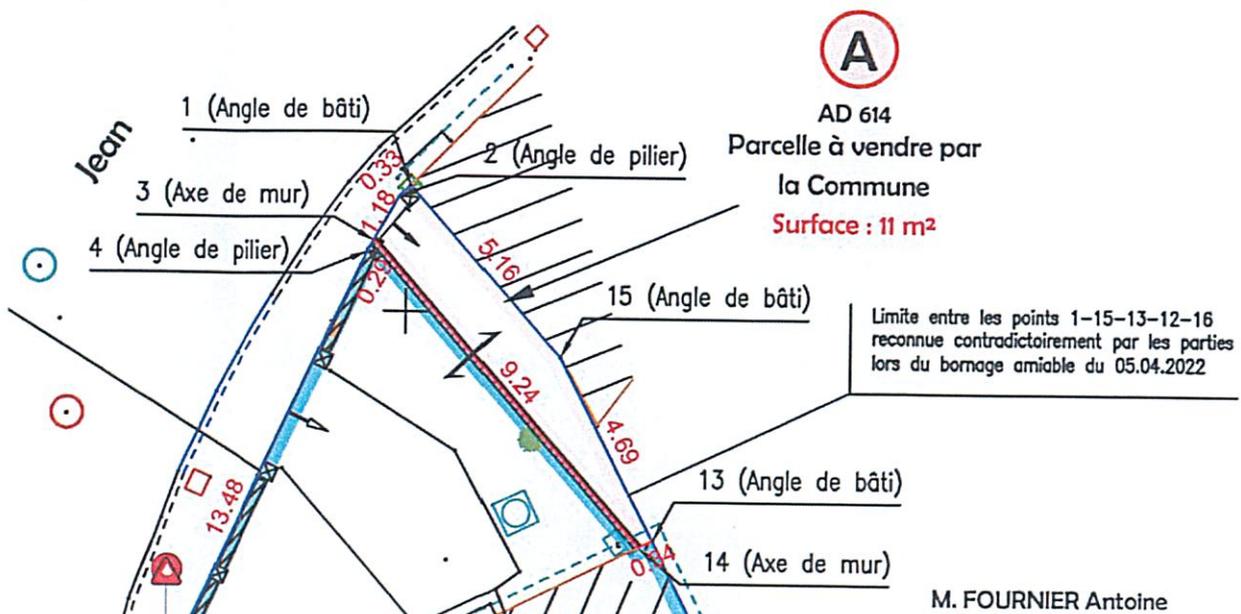
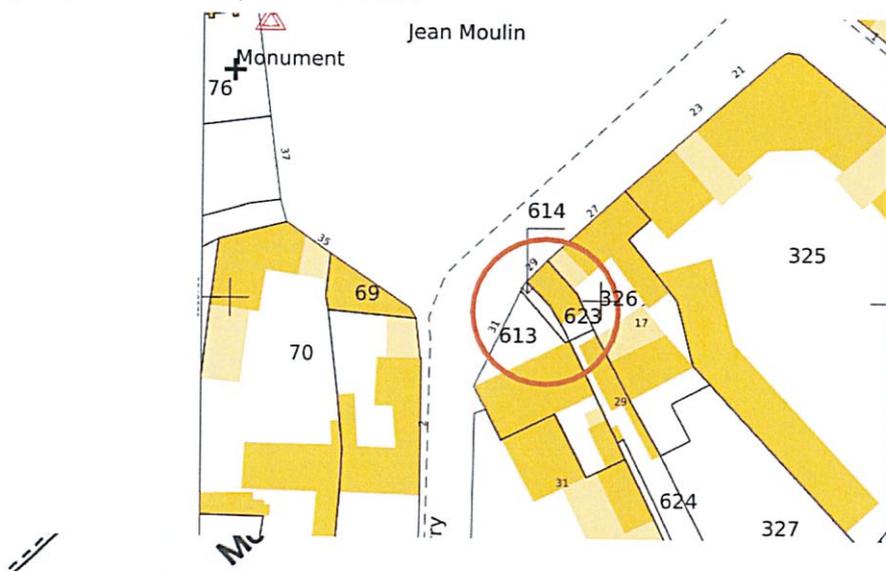
Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer les documents relatifs pour la passation de la négociation des contrats d'assurance des risques statutaires au Centre de Gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Terrain – Cession de la parcelle AD n°614:

Monsieur FOURNIER propriétaire du 29 Place Jean Moulin a procédé à la vente de la parcelle AD 624 (terrain derrière la maison). Par cette même occasion, il serait intéressé d'acquérir la parcelle 614. La commune est propriétaire de cette parcelle qui représente une superficie de 11 m².



Monsieur le Maire propose de céder la parcelle au propriétaire M FOURNIER pour 1 €. Bien entendu, tout frais lié à cette cession sera à la charge du futur acquéreur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Participation financière de l'association St Wandrille – Rénovation du Chœur de l'église :

Pour rappel, le coût de la rénovation du Chœur de l'église est de 14 180,00 € HT

Le Conseil départemental a subventionné les travaux à hauteur de 40 % soit 5 672,00 €

L'association sauvons notre église St Wandrille souhaite participer financière pour la rénovation du Chœur de l'église à hauteur de 40 % soit 5 672,00 €.

Voici le nouveau plan de financement :

- Montant des estimations des travaux : 14 180,00 € HT
- Subvention Conseil départemental (40 %) : 5 672,00 € HT
- Participation financière association (40%) : 5 672,00 € HT
- Part commune (20%) : 2 836,00 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tout document relatif au versement de la participation financière de l'association Sauvons notre église St Wandrille.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8- Affaires et questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des questions de M RICHARD Frédéric :

- Est-ce que le poteau d'éclairage à la salle des fêtes, côté entrée de la cantine peut être réparé ?

C'est l'entreprise Demouselle sous-traitant de Territoire d'Energie Somme qui effectue les interventions de réparation. Les interventions sont déclenchées suite à l'ouverture de tickets sur un site dédié. Depuis Oct 2023 plusieurs tickets ont été ouverts puis fermés après leurs passages. Un nouveau ticket d'incidence a été ouvert.

Nous avons fixé un rendez-vous avec l'entreprise Demouselle pour faire un point sur les réparations des éclairages, de la situation des radars pédagogiques et des problèmes rencontrés avec les armoires électriques.

- Concernant la salle des fêtes, nous avons dans les projets de campagne la réfection du chauffage. Suite au problème récents avec le chauffage actuel, est-ce qu'il y a un projet de changement en étude ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de projet actuellement pour le changement du système de chauffage.

Il faudrait mener un projet global, avec la réfection et l'isolation de la toiture qui fuit à plusieurs endroits (toiture d'origine en tôle fibro, pleine de mousse sur laquelle il n'est plus possible de monter), l'isolations des murs et le chauffage.

À ce jour, seul le thermostat a été changé, ce qui permet une programmation pour les activités des associations et de remettre une clé lors des locations de salle pour le passage en mode confort (20 °) . Le programme et les consignes de température reste à affiner en fonction des retours des utilisateurs.

Il peut être envisagé d'effectuer une demande de devis pour un changement d'aérotherme.

- Pour les projets jeunes de la CCVS, quelle proposition a été retenue ?

Voici les idées des projets :

- Création de décoration de Noël (Bois avec peinture)
- Peinture de l'abri bus Place Jean Moulin
- Peinture des poteaux du terrain du stade
- Peinture des tribunes du stade

Un rendez-vous a été fixé avec M RASSE Victorien qui est très intéressé par l'idée de la création des décorations de Noël

Mme MAISON Aurore soulève quelques points :

- Rue de la Chapelle, concernant le projet du massif de remettre une chapelle, est-ce qu'il n'était pas possible d'utiliser celle de derrière l'église ?

Monsieur le Maire explique que cela avait été envisagé mais que cette dernière n'était pas récupérable.

- Concernant le panneau d'information, est-il possible de remettre le degré de température ?

Le nécessaire sera fait dès demain.

- Rue des 4 arbres, une voiture épave est présente sur un stationnement. Est-il possible que le Garde Champêtre ce renseigne.

Le Garde Champêtre a engagé la procédure concernant ce véhicule.

M LEPAGE Philippe demande plus d'intervention du Garde Champêtre sur le terrain contre le non-respect des places de stationnement notamment dans la rue Ambroise Croizat.

Monsieur le Maire affirme que le Garde Champêtre fait le nécessaire lors de ses tournées.

Séance levée à 19h15

Le secrétaire,
M BRAILLY Guy



Le Maire,
M. OZENNE Benoit

